

**«Trouver l’équilibre entre les cantons universitaires et les autres est source de débats»**

**La nouvelle organisation de l’enseignement supérieur est une vraie réussite, confirme l’ancien secrétaire général de la CDIP. Une première étape a été franchie avec la création de nouvelles places d’études pour les futurs médecins. Le secrétaire sortant trouve que la contribution de Travail.Suisse et d’autres organisations issues du monde du travail est très précieuse. Selon lui, une chose est sûre : les débats au sein de la CDIP seront animés.**

Depuis le début des années 2000, Hans Ambühl a occupé le poste de secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP). Dans le cadre de cette fonction, il a contribué de manière décisive à l’élaboration de la loi sur l’encouragement et la coordination des hautes écoles. Début avril, il a pris sa retraite à l’âge de 63 ans et passé le flambeau à Susanne Hardmeier, sa suppléante. Travail.Suisse s’est entretenu avec le juriste à propos de son expérience au sein des nouveaux comités de l’enseignement supérieur.

*Depuis deux ans, les cantons collaborent plus étroitement dans le domaine des hautes écoles. Comment cela se passe-t-il ?*

**Hans Ambühl:** Très bien. A présent, les 26 directeurs de l’instruction publique discutent des sujets qu’il s’agit de coordonner à l’assemblée plénière de la Conférence des hautes écoles, sous la houlette du conseiller fédéral responsable et en collaboration avec d’autres participants. Cette nouvelle organisation a renforcé l’enseignement supérieur, ce qui est particulièrement important pour montrer un front uni envers le public, les administrations, les politiciens, l’économie et les pays étrangers.

*Outre les dix cantons universitaires, seuls quatre autres cantons peuvent siéger au Conseil des hautes écoles. Comment les plus petits cantons font-ils pour trouver un accord entre eux ?*

Grâce au principe de rotation, chaque canton pourra tôt ou tard intégrer le Conseil. Toutefois, l’équilibre entre les grands fournisseurs de prestations et les autres cantons est le défi le plus important à relever en ce qui concerne la coordination de l’enseignement supérieur. La plus grande partie des coûts étant à la charge des sites universitaires, il était difficile pour eux d’accepter qu’à présent d’autres cantons aient également leur mot à dire. Pour les plus petits cantons, il est primordial que leur population puisse accéder de manière équitable aux écoles supérieures universitaires. Ces cantons perçoivent cependant peu les avantages économiques et sociaux liés à l’emplacement.

*Quelles sont les réussites des nouveaux comités de ce deux dernières années ?*

L’unique thème à grande portée jusqu’à présent a été la décision de créer de nouvelles places d’études pour les futurs médecins. Il s’agit d’une étape importante : l’intention de coordonner les secteurs coûteux est maintenant mise en œuvre. L’idée n’est pas de fonder de nouvelles facultés partout, mais de faire coopérer les nouveaux prestataires avec les prestataires existants.

*Certains détracteurs pensent que le programme d’impulsion n’est pas à même de pallier la pénurie de médecins de famille. Par exemple, avec les 100 places d’études à orientation scientifique de l’EPFZ. Est-ce qu’il n’aurait pas fallu coordonner encore davantage en ce qui concerne le type de formation ?*

Les nouveaux diplômés de l’EPFZ seront surtout actifs dans la recherche. Il en revient à la politique de la santé de faire en sorte que les jeunes médecins choisissent les filières où ils sont le plus demandés. Le domaine de la formation a rempli son rôle pour l’instant.

*Comment avez-vous perçu la collaboration avec les autres membres de la commission, tels que les étudiants, les professeurs des hautes écoles, les employeurs et les employés ?*

Les expériences qu’apportent ces acteurs sont précieux. Mais certains d’entre eux n’ont pas encore très bien cerné leur rôle. Il serait par exemple important de faire part de requêtes spécifiques à temps, au lieu de formuler des critiques par la suite. C’est notamment ce que j’ai déploré dans le cas du programme d’impulsion pour les médecins : l’association des étudiants en médecine a fait remarquer qu’il faudrait également investir dans l’équipement des facultés. Un point valable, mais qui n’a pas été mentionné à temps.

*Et quel est votre avis sur Travail.Suisse ?*

J’apprécie l’engagement de Travail.Suisse. L’organisation porte son attention aussi sur les domaines adjacents, tels que la formation professionnelle supérieure et les écoles supérieures. Il est en effet primordial de les inclure. Par ailleurs, Travail.Suisse s’engage pour le développement des hautes écoles spécialisées, ce qui est aussi une préoccupation légitime.

*Quels thèmes de la CDIP sont prioritaires selon vous ?*

Les préoccupations des hautes écoles pédagogiques nous tiennent particulièrement à cœur. En effet, un personnel enseignant bien formé au niveau de l’école primaire constitue la base pour tous les autres domaines de formation. Que les hautes écoles pédagogiques fassent également partie de l’enseignement supérieur est une chance pour elles. Elles peuvent ainsi bénéficier, par exemple, de contributions liées à des projets et peuvent se développer en conséquence.

*Quels seront les prochains points à l’ordre du jour pour les directeurs de l’instruction publique ?*

Leur prochain objectif est de remanier l’Accord intercantonal universitaire (AIU), qui règle le financement entre les cantons et permet le libre passage pour les étudiants. La compensation de la fuite des cerveaux n’est notamment plus actuelle : aujourd’hui, six cantons obtiennent une sorte de rabais, car de nombreux étudiants ne retournent plus dans leur canton d’origine. Cette réglementation est obsolète. La nouvelle péréquation financière (RPT) a également changé la donne. La discussion autour de la négociation d’un nouvel accord sera sans doute animée.

*Quels sont vos futurs projets après votre départ de cette fonction ?*

Je continuerai à m’engager pour le domaine de la formation, notamment en tant que président de la Commission suisse de maturitée et des écoles suisses à l’étranger. J’aurai bientôt plus de temps à consacrer à ce mandat et à d’autres, tout en étant aussi plus indépendant.

*Andrea Söldi, journaliste RP*